

**ARRETE RELATIF A LA COMPOSITION DE LA COMMISSION
DEPARTEMENTALE D'ACTION SOCIALE DU TARN**

**Pour le Recteur
et par délégation**

**Le Directeur académique
des services de l'éducation nationale**

Arrêté modificatif n°1

Vu l'arrêté du 7 mars 2013 relatif au rôle et à la composition de la commission nationale d'action sociale, des commissions académique et départementales d'action sociale et de la commission centrale d'action sociale ;

Vu le décret du 3 août 2018 nommant Monsieur Jérôme BOURNE BRANCHU directeur des services départementaux de l'éducation nationale ;

Vu les résultats aux élections des représentants des personnels au comité technique spécial départemental du Tarn, scrutin du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;

Vu les propositions présentées par les organisations syndicales et la Mutuelle générale de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2019 relatif à la composition de la commission départementale d'action sociale

ARRETE



ARTICLE 1 :

La commission départementale de l'action sociale (CDAS) du département du Tarn est ainsi composée :

2/3

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires :

- Monsieur Jérôme BOURNE BRANCHU, Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale, Président,
- Monsieur Alain RODIERE, Principal du collège Saut de Sabo de Saint Juery.

Membres suppléants :

- Madame Delphine ROCHETTE, Secrétaire générale de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Tarn,
- Monsieur Freddy TOMMASI, Principal du collège Renée Taillefer de Gaillac.

REPRESENTANTS DES FEDERATIONS DES PERSONNELS

FSU : 3 titulaires - 3 suppléants

Membres titulaires :

- Monsieur Bastien ALBERTY,
- Monsieur Jean-Christophe FRAISSE,
- Monsieur Benoît FOUCAMBERT.

Membres suppléants :

- Monsieur Mathieu MOLES,
- Madame Hélène LOPEZ,
- Madame Joëlle JALABERT.

UNSA : 1 titulaire - 1 suppléant

Membre titulaire :

- Madame Marianne MENOTTI.

Membre suppléant

- Monsieur Yann LEMONSU.

FNEC FP FO : 1 titulaire - 1 suppléant

Membre titulaire

- Madame Stéphanie SUEL.

Membre suppléant

- Madame Sabrina BARTHELEMY.



3/3

REPRESENTANTS DE LA MGEN (5 titulaires, 5 suppléants)

Membres titulaires :

- Madame Viviane ETCHENAGUCIA,
- Madame Françoise FONVIELLE,
- Madame Nathalie TRILLES,
- Monsieur Alain MARTY,
- Madame Michèle CARAYON,

Membres suppléants :

- Madame Brigitte FERAL Brigitte,
- Monsieur Jean-Marc LAURENS,
- Madame Marie-Christine WERNERT,
- Monsieur Jean-Marie GUY,
- Monsieur André ALBOUY.

ARTICLE 2 :

Les membres de la commission départementale d'action sociale sont nommés pour une durée de quatre ans.

ARTICLE 3 :

En cas d'empêchement du Président, son remplacement est assuré par la secrétaire générale de la DSDEN du Tarn.

ARTICLE 4 :

Une commission restreinte pourra être constituée afin de se réunir en urgence entre deux sessions de la commission départementale.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté rentre en vigueur à compter du 02 septembre 2019.
Les autres dispositions de l'arrêté du 7 janvier 2019 relatif à la composition de la commission départementale d'action sociale demeurent inchangées.

ARTICLE 6 :

La secrétaire générale de la DSDEN du Tarn est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Albi, le 30 août 2019.

Le Directeur académique des services
de l'éducation nationale du Tarn

Jérôme BOURNE BRANCHU